

---

**Pour l'exercice de 6 mois se terminant le 28 février 2022**

---

**REVENUS**

Les revenus ont été inférieurs aux prévisions budgétaires par un écart de 5,14 pour cent en dessous du montant budgété. Cet écart est attribuable par le montant de 140 000 \$ budgété dans le but de l'embauche d'un nouveau conseiller qui n'a pas encore été fait.

Notons un surplus des per capita de 10 645 \$ par rapport au montant budgété de 1 944 816 \$.

**DÉPENSES**

Le dernier exercice financier de 12 mois montre une baisse des dépenses de 13,57 pour cent par rapport au budget. Cela se reflète au niveau de plusieurs postes budgétaires qui présentent des diminutions de dépenses, notamment les charges reliées à la direction, au comité exécutif, aux services, à l'information ainsi qu'aux dépenses de bureau et de fonctionnement. Les prévisions étaient de 2 561 268 \$, alors qu'elles ont été au réel de 2 213 747 \$. À noter que les charges de la direction sont de 59 034 \$ de moins que budgétés à la suite du départ de Pascale St-Onge et de la charge de présidente par intérim qu'a prise Annick Charette en plus de son poste de secrétaire générale - trésorière.

Les sommes prévues pour la direction de la FNCC sont équivalentes à 11,41 pour cent des dépenses du budget, alors que les sommes prévues pour les salaires des conseillères et conseillers syndicaux et des employés-es de bureau représentent 61,39 pour cent de l'enveloppe totale des dépenses.

L'exercice financier se terminant au 28 février 2022 se conclut donc avec un excédent de 142 960 \$ au lieu d'un déficit de 76 907 \$ prévus initialement.

**ÉVOLUTION DU FONDS**

À la fin de l'exercice du 28 février 2022, nous avons un surplus de 337 043 \$ à la suite de l'excédent de 142 960 \$.

**SOLDE AJUSTÉ**

2018-2021	Surplus de 194 082 \$
1 <sup>er</sup> mars 2021 au 31 août 2021	Surplus de 204 737 \$
1 <sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2022	Surplus de 337 043 \$

Le comité de surveillance des finances de la FNCC recommande l'adoption des états financiers pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2022.

Mathieu Fraser-Lasnier  
Syndicat des employés-es RDS-CSN